



## Qui doit prévenir les voisins pour faire les enduits de leur côté

-----  
Par dom17

Bonjour,  
le constructeur me demande de prévenir les voisins que l'enduseur viendra la semaine prochaine pour faire les facade de leur côté  
est ce à moi de le faire ?  
il me demande aussi d'enlever le grillage d'un voisin pour que l'enduseur puisse y accéder , est ce aussi à moi ?  
un de mes voisin demande qu'il y ait un écrit , le mien ou celui du constructeur ?  
et enfin est ce qu'un voisin peut interdire de venir faire l'enduit de leur côté ?

merci beaucoup  
Cordialement,  
Dom

-----  
Par Isadore

Bonjour,

C'est en effet à vous d'obtenir des voisins les autorisations nécessaires. C'est vous qui êtes responsable à l'égard des tiers.

Si pour réaliser l'enduit il est nécessaire d'entrer chez vos voisins, il ne suffit pas de les prévenir, il faut aussi qu'ils soient d'accord.

Le retrait du grillage du voisin nécessite bien sûr sa permission... et c'est lui qui décide des modalités.

Un de mes voisin demande qu'il y ait un écrit , le mien ou celui du constructeur ?  
Le vôtre, je suppose. Demandez audit voisin

et enfin est ce qu'un voisin peut interdire de venir faire l'enduit de leur côté ?  
Si ça implique de rentrer chez eux, oh que oui... ils peuvent même déposer plainte si c'est leur domicile.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
C'est le donneur d'ordre donc vous qui est responsable vis-à-vis des voisins.  
Anticipez et proposez aux voisins réticents un constat d'huissier avant/après pour garantir la remise en état en cas d'éventuelles dégradations.  
Ceci vous sera utile aussi pour vous retourner contre le constructeur si besoin.

-----  
Par dom17

Bonjour,  
merci pour ces précieux conseils